

Pour un renforcement de la coopération régionale des Outre-mer

Déclaration du groupe de la CGT

C'est un sujet à la fois évident et complexe qui nous réunit aujourd'hui. Le mérite est donc grand de présenter des propositions immédiatement mobilisables pour renforcer la coopération régionale des Outre-mer dans leur zone géographique : Caraïbe, Plateau des Guyanes, ouest de l'Océan indien, Océanie, régions autour de Terre-Neuve.

Dans la situation de grave crise économique et sociale que connaissent les territoires ultramarins dans leur diversité, des mouvements sociaux de grande ampleur contre la vie chère ont donné plus d'actualité encore aux propositions pour un autre mode de développement qualifié d'endogène, ouvert aux coopérations économiques régionales.

Comme l'indique le rapport, le commerce extérieur est encore tourné vers la métropole malgré l'éloignement et les relations économiques avec les pays voisins sont très faibles, fruits d'une division du travail héritée de notre passé.

Cette situation n'est pas spécifique aux régions ultrapériphériques françaises, le rapport de M Pedro Solbès Mira d'octobre 2011, intitulé les RUP européennes dans le marché unique, note que la crise a mis en évidence les faiblesses structurelles de ces économies : niveau de revenu par habitant relativement faible, poids assez important du secteur public, balances commerciales déséquilibrées, production agricole peu diversifiée, dépenses de R et D modestes, dépendance excessive à l'égard de certains secteurs. Pour autant, ces régions ont des atouts : laboratoire pour la recherche scientifique et médicale, pour le développement agroindustriel, pour l'adaptation au changement climatique, les énergies renouvelables, la biodiversité, l'environnement maritime. La main d'œuvre y est qualifiée, les services publics et infrastructures présents.

L'insertion régionale de ces régions constitue un vecteur de développement dans leur bassin géographique respectif. Pour cela, il est essentiel que les politiques nationales et européennes prennent pleinement en compte les spécificités des territoires ultramarins. Cette nouvelle dynamique ne sera possible qu'avec l'association étroite des organisations syndicales de salariés, des représentants de la société civile réorientant la croissance vers une économie plus sobre en ressources naturelles, préservant la biodiversité et respectueuse des droits des salariés. Pour que les coopérations soient effectives, il ne faut pas que les accords soient exclusivement négociés à Paris ou à Bruxelles : coopérer dans la Caraïbe, c'est ouvrir aux sociétés civiles de Martinique, de Guadeloupe, par exemple, les négociations et le suivi des accords éventuels avec les îles environnantes, la Barbade, la République dominicaine, Haïti, la Jamaïque... Ainsi, l'accord de partenariat économique

Cariforum/UE a institué un comité consultatif mixte qui pourrait accueillir des représentants des CESER de la région, au moins comme observateurs, comme le propose le rapport.

Cette exigence démocratique vaut pour les citoyens des RUP, partie intégrante de l'UE dont l'article 349 du traité de Lisbonne reconnaît la spécificité permettant un traitement différencié qui peut donc être considéré comme une clause de sauvegarde. Elle vaut aussi pour les citoyens des Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM). Mieux impliquer la société civile est pour nous une condition de réussite des projets. Enfin, la CGT partage les propositions de l'avis de cibler les priorités de la coopération régionale sur le développement économique et social, la préservation des biens publics mondiaux, la promotion de l'enseignement, de la formation et de la recherche.

En accord avec les organisations syndicales partenaires de la CGT dans les territoires ultramarins, notre groupe a voté cet avis.